

Son Altesse Impériale le Président de la Commission de l'Exposition nomme le Président et les deux Vice-Présidents de ce Conseil. Le Conseil des Présidents décide sur les questions de principe, posées par les Jurys de Groupe, ainsi que sur les propositions relatives à la distribution de diplômes d'honneur et reçoit les rapports des Jurys de Groupe pour les soumettre à Son Altesse Impériale le Président de la Commission Impériale de l'Exposition.

**XIII. Délibérations des Jurys.** Le Président ou, en son absence, l'adjoint, convoque les Membres aux conférences, dirige les délibérations, surveille l'enregistrement par le rapporteur des propositions et décisions, ainsi que de leur motif dans le procès-verbal de la séance. Le procès-verbal, après avoir été vérifié, sera soumis au Directeur Général.

**XIV. Décisions du Jury.** Chaque Jury de Section ou de Groupe ainsi que le Conseil des Présidents ne peuvent adopter une décision que si la moitié de tous les membres au moins, à part le Président, est présente.

Les décisions des Jurys ne sont prises qu'à la majorité absolue, si les voix sont également partagées, celle du Président décide.

**XV. Exclusion des membres des Jurys et des experts du concours pour les récompenses.** Les exposants qui fonctionnent comme membres du Jury, renoncent complètement au concours pour les récompenses, mais les experts ne sont exclus que de la